



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité tenue à l'Hôtel de ville de Saint-Jude le 3 octobre 2023, le Conseil a adopté le règlement 537-2023 relatif au remboursement des dépenses encourues par les élus et les employés municipaux dans le cadre de leurs fonctions

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 940, rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-jude.ca

Donné à Saint-Jude, ce 4 octobre 2023

Denis Meunier,
Directeur général
et greffier-trésorier par intérim